

28/04/2025

Sa peine pour agressions sexuelles sur mineure est allégée car lui et sa victime sont de culture gitane

Sa peine pour agressions sexuelles sur mineure est allégée car lui et sa victime sont de culture gitane. Le tribunal supérieur de justice de Castilla y León (TSJCyL), en Espagne, vient de publier un communiqué pour justifier une décision judiciaire qui a particulièrement choqué l'opinion publique. Comme le rapporte El País, un homme a récemment été condamné à huit ans de prison pour agressions sexuelles répétées, survenues entre 2017 et 2021. L'accusé avait 24 ans lorsqu'il a commencé à entretenir des relations sexuelles avec sa victime, âgée de 12 ans. Le parquet avait initialement requis 37 ans de prison mais le tribunal a finalement décidé de réduire drastiquement la peine. « Les deux personnes appartiennent à l'ethnie gitane. Tous deux ont volontairement accepté cette relation, bien considérée (au moins pour un temps) par leurs familles respectives. En aucun cas il n'a été prouvé que l'accusé, pour entretenir des relations sexuelles avec sa compagne, a eu recours à la violence, à l'intimidation ou à l'abus de supériorité ou de sa situation de vulnérabilité », explique le communiqué envoyé à la presse. De ces relations sexuelles, trois bébés sont nés en l'espace de trois ans. Violences répétées « Les relations susmentionnées étaient consensuelles, puisque selon les coutumes gitanes, les filles se marient à partir de 12 ans et, un an auparavant, elle avait commencé à avoir des relations sexuelles complètes », continue le TSJCyL, en évoquant un cas similaire survenu il y a quelques années à Salamanque, qui s'était également soldé par une réduction de peine pour l'accusé. « Il ne s'agit cependant pas d'essayer d'exclure les membres dudit groupe ethnique des rigueurs de l'application de la norme pénale qui interdit les relations sexuelles, même consensuelles, avec une personne de moins de 16 ans (âge du consentement sexuel en Espagne, ndlr). Mais il est nécessaire d'évaluer les circonstances de l'affaire dans leurs termes équitables », précise le communiqué. L'accusé était en détention provisoire depuis 2021 en raison de ces agressions sexuelles répétées (qui seraient automatiquement qualifiés de viols en France, en raison de la différence d'âge de l'accusé avec sa victime mineure, malgré le caractère prétendument consenti de leurs relations) et des multiples coups qu'il infligeait régulièrement à l'adolescente. Ces violences lui ont d'ailleurs valu neuf mois de prison supplémentaires. [20minutes](#)

From:

<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:

<http://aproposnews.com/doku.php/elsenews/spot-2024/05/gitan>Last update: **30/05/2024**